

03 mai 2006 -15:54

Calendrier électoral en République Démocratique du Congo (RDC)

Le Ministre des Affaires étrangères, M. Karel DE GUCHT, se réjouit de la récente publication du calendrier des élections présidentielles et législatives en RDC. Il note que le premier round aura lieu le dimanche 30 juillet et que, dès lors, la campagne électorale débutera avant le 30 juin.

Le Ministre des Affaires étrangères, M. Karel DE GUCHT, se réjouit de la récente publication du calendrier des élections présidentielles et législatives en RDC. Il note que le premier round aura lieu le dimanche 30 juillet et que, dès lors, la campagne électorale débutera avant le 30 juin.

Calendrier électoral en République Démocratique du Congo (RDC)BRUXELLES, 1 mai 2006. Le Ministre des Affaires étrangères, M. Karel DE GUCHT, se réjouit de la récente publication du calendrier des élections présidentielles et législatives en RDC. Il note que le premier round aura lieu le dimanche 30 juillet et que, dès lors, la campagne électorale débutera avant le 30 juin. Il tient à exprimer son appréciation pour les efforts fournis par la Commission Electorale Indépendante et son Président, l'Abbé Malu Malu, pour en arriver à ce résultat acceptable par tous. C'est un signal clair qui est envoyé : la dernière phase de la Transition est entamée et la dynamique du processus électoral est maintenue. Le Ministre DE GUCHT encourage la classe politique à respecter scrupuleusement ce calendrier et à prouver à la population, qui souffre depuis de longues années de la paupérisation et des conflits, que la tenue des élections est irréversible. Il espère que ces élections marqueront le début d'une nouvelle ère de démocratie, de stabilité et de reconstruction. Le fait que la date des élections tombe après celle de la fin de la Transition le 30 juin 2006 ne peut affaiblir la capacité de gestion du pays, responsabilité qui continue à incomber aux autorités actuelles jusqu'après les élections et la mise en place des nouvelles institutions, comme prévu par l'article 222 de la Constitution. L'Etat doit, durant cette période, continuer à fonctionner et à assurer la paix sociale. Il insiste sur le fait que le droit aux élections de la population doit être respecté par tous, que des efforts spéciaux seront fournis pour assurer la réussite du processus et que toute action visant à l'entraver doit être empêchée. La Belgique continuera à suivre de très près la suite du processus et à assurer son soutien pour son bon déroulement, tant au niveau bilatéral que multilatéral, entre autres à travers la CIAT et avec le PNUD, confiante que les engagements des partenaires internationaux seront effectivement tenus. Après les élections, selon le Ministre DE GUCHT, les efforts de la Belgique seront encore augmentés afin de faire face aux besoins humanitaires de la population et à la reconstruction du pays. Toutefois, la communauté internationale devra continuer à guider cette reconstruction.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be